

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 22 juin 2017
Rapporteur :
Monsieur Jean-Hubert
PETILLON**

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/06/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2017
(accusé de réception du 29/06/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Compte de gestion 2016 de Quimper communauté

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion de Quimper communauté dressé pour l'exercice 2016 par madame le Trésorier de Quimper Municipale.

Madame le Trésorier de Quimper municipal nous a transmis le compte de gestion pour l'année 2016.

Ce compte de gestion – consultable à la direction des finances de la communauté d'agglomération – est conforme au compte administratif de l'exercice.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve ;

2 - d'approuver dans les mêmes formes les comptes de gestion des budgets annexes.